

Règlement du LABRUGUIERE TRAIL

Du samedi 21 octobre 2017

Article 1 : ORGANISATION

Les TROTTEURS D'EN LAURE (association loi 1901 inscrite au journal officiel du 04/12/2004 sous le n° : **W 812000 565**) organisent leur 8^{ème} TRAIL sur le versant nord de la Montagne Noire. Pour tout renseignement, appelez Éric au 06 13 63 81 60 ou Olivier au 06 37 44 06 33 ou par mail lestrotteursdenlaure@gmail.com mais aussi le site www.trotteurs-den-laure.com

Article 2 : EPREUVES

Les courses se dérouleront à allure libre en semi autonomie en un temps limité. Les chemins sont balisés pour éviter toute erreur de parcours. Un descriptif du parcours est disponible sur le site : www.trotteurs-den-laure.com. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Des postes de contrôle « volants » sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillements.

LA PISTE JAUNE 29 km, s'adresse aux coureurs entraînés, marathonien ou trailers, de la catégorie espoir (1997 et avant) à vétéran, qui désirent réaliser une épreuve engagée avec un parcours alliant pistes forestières, mono traces, avec un dénivelé positif de plus de 1000 mètres.

LE RELAIS, par équipe de 2 se fait sur le parcours de La Piste Jaune : 14km pour le 1^{er} relais à partir de cadet (2001 et avant) ; 14km pour le 2eme relais à partir de cadet (2001 et avant).

LOU CAMIN DE FARISSOU 12Km, (à partir des cadets) s'adresse à ceux qui veulent découvrir le trail, un parcours vallonné avec près de 320 mètres de dénivelé. Il fait partie du challenge du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Une RANDONNEE aura lieu sur le circuit du Camin De Farissou.

Article 3 : DEPART, RELAIS et ARRIVEE

Les départs de LA PISTE JAUNE (29km), du RELAIS et de la RANDONNEE auront lieu à 14h00 sur la place de l'Europe. Le relais se fera au point dit La Prune, direction Font Bruno (tout sera balisé pour rejoindre le relais).

Le départ du LOU CAMIN DE FARISSOU, 12 Km aura lieu à 15h30 de la place de l'Europe.

Les arrivées se feront sur le parking de la tuilerie (salle de la Fabrique).

Article 4 : REMISE DES DOSSARDS

Prévoir vos épingles.

A la salle de la Fabrique le samedi 21 octobre de 11h30 à 13h30 pour la piste jaune, relais, marcheur et jusqu'à 15h00 pour lo camin de Farissou. Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur. Le dossard doit être porté devant et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Un lot sera remis à chaque coureur lors de la remise de son dossard jusqu'à épuisement du stock.

Article 5 : SEMI AUTOSUFFISANCE

Le LABRUGUIERE TRAIL est en semi autosuffisance.

Pour LA PISTE JAUNE (29km) et le RELAIS : 3 postes de ravitaillement (10^{ème} km, 14^{ème} km et 21^{ème} km).

Pour LOU CAMIN DE FARISSOU, 12 Km et la RANDONNEE : 1 poste de ravitaillement (6.5^{ème} km).

A l'arrivée, un ravitaillement sera également disponible.

L'assistance personnelle est autorisée uniquement sur les postes de ravitaillement officiels, à l'exclusion de tous soins médicaux ou paramédicaux personnels qui sont strictement interdits. Il est interdit de se faire accompagner par une autre personne autre qu'un concurrent régulièrement inscrit.

Article 6 : INSCRIPTION

La participation au LABRUGUIERE TRAIL entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

Tout participant au Trail s'engage à fournir soit la copie de la licence FFA ou triathlon, soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (Conformément à l'article 6 de la loi du 23 mars 1999). Il doit aussi remplir une fiche d'inscription.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration ou de course sans dossard.

Droits d'engagement : chèque à l'ordre des trotteurs d'en laure

Adresse : Trotteurs d'en laure /Maison des Associations / Quai des Lavoirs /81290 Labruguière.

- LA PISTE JAUNE (29km) : 18€ à l'avance 20€ sur place.

- RELAIS : 23€ à l'avance 25€ sur place.

- LOU CAMIN DE FARISSOU : 12€ à l'avance 15€ sur place.

- RANDONNEE : 5€

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Un buffet dinatoire gratuit est organisé à partir de 19h salle de la Fabrique.

Article 7 : EQUIPEMENT

L'équipement suivant est très conseillé sur LA PISTE JAUNE (29km) :

- réserve d'eau minimum 1/2 litre + réserve alimentaire + veste imperméable en cas de mauvais temps + couverture de survie conseillée + sifflet + téléphone portable.

Les coureurs utilisant des bâtons doivent les avoir avec eux durant toute la course et les utiliser à partir du 3^{ème} km (sécurité).

Article 8 : SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Une assistance médicale sera disposée sur les 2 points d'assistance du parcours ainsi qu'à l'arrivée.

Un médecin itinérant sera également sur le parcours.

Article 9 : DOUCHES

Des douches seront disponibles à l'arrivée au gymnase Cossec.

Article 10 : ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste et rendre son dossard. Il pourra être pris en charge par les signaleurs.

Article 11 : PENALISATION – DISQUALIFICATION – COMPORTEMENT

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détrit, faisant preuve d'anti-sportivité, de tricherie sur le parcours, de se faire accompagner par une autre personne autre qu'un concurrent régulièrement inscrit ou manquant de respect aux bénévoles, à la faune et à la flore sera disqualifié (aucune réclamation possible). Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à contrôler le respect de l'ensemble du règlement.

Article 12 : BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve est fixé à 5h00 pour LA PISTE JAUNE (29km) et le RELAIS. Les barrières horaires sont au km 10 en 1h45, km 14 en 2h45 et au km 21 en 3h50.

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle). Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou de toutes autres conditions pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les barrières horaires voir d'annuler l'épreuve.

Article 13 : ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

Article 14 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Lors de la remise des prix, la présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation. Aucun concurrent ne sera récompensé plusieurs fois. Les données ci-dessous sont à titre indicatif et peuvent être modifiées par l'organisation :

- Pour LO CAMIN DE FARISSOU, 12 Km, les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes + le premier et la première de chaque catégorie.
- Pour le RELAIS la première équipe homme, la première équipe femme et la première équipe mixte.
- Pour LA PISTE JAUNE (29km), les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes + le premier et la première de chaque catégorie.

Article 15 : DROITS A L'IMAGE / RESULTATS

Tout concurrent peut renoncer expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Vous avez la possibilité de demander la non-publication de vos données nominatives dans les résultats.